

L' an 2018, le 12 janvier, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie Odile Bondenet, 1 ère adjointe du maire empêché.

Présents : Mesdames Maéva Rogès, Marie Noëlle Coral.

Messieurs Jean Marie Jacob, Guy Saintvoirin, Jean Louis Zelek, Jonathan Guillet.

Absents : Madame Joëlle Sautebin, excusée.

Monsieur Sébastien Houg, procuration à Madame Marie Odile Bondenet.

Avant la prise de parole de Madame Marie Odile Bondenet , 1 ère adjointe du maire empêché, Mr Jean Marie Jacob souhaite intervenir sur des points qui lui semble importants. Ce courrier est disponible à l'affichage de la mairie.

Madame Bondenet s'interroge sur la teneur des propos de Mr Jean Marie Jacob, signale que ces points seront abordés dans la séance à venir.

En ce qui concerne l'utilisation de l'ordinateur de la mairie, seules Mesdames Bondenet et Choulet ont légalement le code confidentiel d'accès !!

Article 1 : Election du secrétaire de séance :

A 20 h, Madame Marie Odile déclare la séance ouverte . Madame Marie Noëlle Coral se propose au secrétariat de séance.

Article 2 : Approbation du PV de la séance du 8 décembre 2017 :

Madame Bondenet demande au conseil si des remarques ou changements doivent être apportées au PV du 8 décembre 2017. Sans interrogation particulière, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents ce procès verbal.

Article 3 : Délibération relative à la vente des houppiers parcelle 16 :

Suite à la réunion du conseil municipal du 8 décembre concernant la vente de houppiers sur la parcelle 16, Monsieur Jonathan Guillet propose le prix de 1134 euros pour un volume total de 135 mètres cube.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité sa proposition.

Article 4 : Délibération relative à la location des baux agricoles :

Suite à la cession d'activité du GAEC Bondenet Frères au 31 décembre 2017 et en accord avec Mr Michael Porte avant sa démission au 1 er Janvier 2018, Mr Hirth Benoit et Madame Muller Marie Odile souhaite reprendre les parcelles communales suivantes au 1 er janvier 2018:

- Champs les Magnins ZB 73 et 72
- Au village C 115
- Sur le bois de Mancenans ZC 25
- E n Malaie ZH 31
- Derrière le Feilly ZA

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet accord.

Article 4 : Délibération pour l'indemnité de maire à son remplaçant.

Après la démission de Mr Michael Porte, le conseil municipal approuve à l'unanimité que cette indemnité soit allouée à Madame Marie Odile Bondenet jusqu'à l'élection du prochain maire.

Article 5 : Délibération relative à la mise en place d'heures complémentaires pour le secrétariat si besoin :

Madame Marie Odile Bondenet explique qu'une formation de 2 heures aura lieu prochainement pour le logiciel ADS concernant l'instruction des divers permis de construire, d'aménager etc. Ce qui entraîne des heures complémentaires pour notre secrétaire de mairie. Après discussion, Madame Bondenet proposera à Madame Aurélie Choulet de récupérer ses 2 heures si elle en est d'accord.

Article 6 : Délibération pour modification de crédits

Cette délibération n'a plus lieu d'être.

Questions et informations diverses :

- **Organisations des prochaines élections complémentaires partielles** : après échange au conseil municipal, la date du 1^{er} tour est retenue pour le 11 mars 2018 et la date du 2^{ème} tour pour le 18 mars 2018.

Un planning pour la tenue du scrutin a été prédéfini en accord avec les conseillers municipaux présents. Une prochaine réunion permettra de finaliser les permanences pour ces 2 dates.

Les candidatures pour l'élection de 2 conseillers municipaux devront s'effectuer en sous-préfecture entre le 15 et 22 février 2018.

- **Implantation d'une caravane sur le territoire de la commune** : Une demande de déclaration préalable avait été faite à la mairie d'Accolans. La caravane de Mr Hirth Benoit et Madame Muller Marie Odile se trouve sur leur propre terrain et sous leur hangar, ceci n'entraîne pas une demande de déclaration préalable. Une annulation de cette déclaration sera envoyée cette semaine par la DDT à la mairie d'Accolans.
- Un camion de vente de pizza et snack « LA BONNE BOUFFE » nous est proposé les 1^{ers} et 3^{èmes} samedi de chaque mois à partir de Février. Le conseil municipal approuve cette demande et une convention sera signée entre les partenaires.
- Madame Marie Odile Bondenet demande à Mr Jean Marie Jacob d'être prévenue lorsqu'il intervient à la mairie pour les réunions du Syndicat d'eau de l'Abbaye des trois rois.

La séance est close à 20h55.

L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL VOUS ADRESSE LEURS MEILLEURS VŒUX DE SANTE ET LA REALISATION DE VOS PROJETS POUR CETTE ANNEE NOUVELLE.